

Les impôts et taxes spécifiquement affectés aux régimes de protection sociale (Itaf) s'élèvent à 244,9 milliards d'euros en 2020, soit 30 % de leurs ressources (hors transferts). Ils augmentent faiblement (+0,7 %), après les fortes hausses de 2019 (+15,5 %) et de 2018 (+11,5 %) instaurées en contrepartie des baisses de cotisations sociales (fiche 4).

Les revenus de la CSG et de la TVA diminuent en raison de la crise sanitaire

La **contribution sociale généralisée (CSG)** représente à elle seule plus de la moitié des Itaf (tableau 1). Celle-ci finance uniquement les administrations de Sécurité sociale (fiche 1). Elle s'applique différemment à trois types de revenus : les revenus d'activité, les revenus de remplacement et ceux du patrimoine. En 2020, la CSG contribue de -1,2 point à l'évolution des Itaf (graphique 1). En effet, le recours massif à l'activité partielle a fortement réduit les revenus d'activité (baisse de 5,7 % de la masse salariale du secteur privé par rapport à 2019), entraînant une forte diminution de la CSG sur ces revenus. Celle-ci a été partiellement compensée par une hausse du rendement de la CSG sur les revenus de remplacement, qui s'applique sur les indemnités de chômage partiel et sur les indemnités journalières mais à un taux plus faible¹. Cette baisse est également atténuée par les reports de paiement de CSG dont ont bénéficié les travailleurs indépendants, car ces paiements reportés ont été enregistrés en 2020². Enfin, la CSG sur les revenus du patrimoine baisse également fortement, les revenus des placements ayant diminué avec la crise économique qui a suivi la crise sanitaire. La CSG avait fortement augmenté en 2018, car le taux de la CSG avait été relevé pour compenser la suppression des cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage.

Les revenus de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** affectés à la protection sociale diminuent également (-1,8 %) avec la baisse de la consommation des ménages durant les confinements. Cette baisse contraste avec la très forte hausse de ces revenus en 2019 (graphique 2), qui venait compenser la baisse des cotisations en 2019. En effet, en 2019, le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** et le **crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)** ont été supprimés et remplacés par des allègements généraux de cotisations.

Les recettes de la sécurité sociale ont été fortement recomposées depuis deux ans : la part des cotisations sociales dans les ressources de la protection sociale a significativement baissé et celle des impôts et taxes a fortement augmenté avec l'affectation de TVA en contrepartie de ces baisses de cotisations. La part de TVA affectée à la Sécurité sociale représente 18,5 % des ressources en 2020 contre 4,3 % en 2018.

La hausse des autres recettes fiscales compense les baisses de CSG et de TVA

Les **impôts sur les produits** (hors TVA) sont les premiers contributeurs à la hausse des Itaf (+0,8 point). Ils augmentent de 6,8 %, notamment sous l'effet de la forte hausse des revenus de la taxe sur les tabacs, liée au confinement et à la fermeture des frontières ainsi qu'à deux hausses de fiscalité du tabac.

Les **impôts sur le revenu et le patrimoine** (hors CSG), composés essentiellement de la **contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)** et des prélèvements sur les revenus du capital, sont les deuxièmes contributeurs à la hausse des Itaf (+0,7 point). Ils augmentent de 14,3 %, avec la création de la taxe exceptionnelle versée par les organismes complémentaires³. En 2019, ces impôts diminuaient fortement : les prélèvements sociaux sur le capital n'étaient plus affectés au financement de la protection sociale.

Les **impôts sur les salaires** comprennent surtout la taxe sur les salaires, la contribution solidarité autonomie et le forfait social. Ils augmentent de 4,9 % en 2020, après une légère baisse (-0,3 %) en 2019. Leur hausse est portée par celle de la **taxe sur les salaires**, dont les revenus augmentent grâce à la hausse des salaires des établissements sanitaires et médico-sociaux, revalorisés dans le cadre du Ségur de la santé (fiche 8). Ces ressources étaient affectées à la baisse par le CITS comptabilisé en moindres ressources, avant sa suppression en 2019.

Enfin, les recettes des **impôts divers liés à la production**, augmentent de 8,1 % en 2020 : elles sont majoritairement composées de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de sa contribution additionnelle, dont l'assiette est relative à l'année précédente. En 2020, ces recettes fiscales ne sont donc pas affectées par la crise économique de 2020.

Pour en savoir plus

> **Direction de la Sécurité sociale** (2021, septembre). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2020, prévisions 2021 et 2022.

1. La CSG sur les revenus d'activité s'élève à 9,2 %, contre 6,2 % sur les revenus de remplacement.

2. Dans les comptes de la protection sociale, la CSG est plus élevée que celle effectivement encaissée en 2020, car les montants sont comptabilisés en **droits constatés**, et non au moment du versement effectif. Ainsi, les reports de paiement de la CSG, estimés à 2,5 milliards d'euros, sont enregistrés dès 2020 ; ceux qui ne seront effectivement pas recouverts sont enregistrés en moindres ressources du compte de capital (fiche 6).

3. La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a instauré une « contribution exceptionnelle » versée par les organismes complémentaires (sociétés d'assurances, mutuelles, institutions de prévoyance) à la Sécurité sociale. Cette taxe, fractionnée en deux parties (l'une versée en 2020, l'autre en 2021), permet de financer une partie des dépenses liées à l'épidémie de Covid-19 prises en charge par la Sécurité sociale (vue d'ensemble).

Tableau 1 Les impôts et taxes affectés de 2018 à 2020

Niveaux en milliards d'euros, évolutions et structure en %, contributions en points de pourcentage

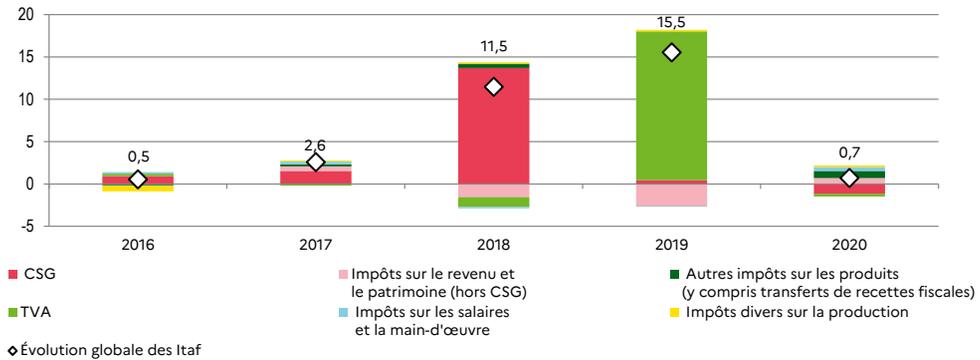
	Niveaux			Évolutions		Structure	Contributions à l'évolution
	2018	2019	2020	19/18	20/19	2020	2020
Autres impôts sur les produits	30,1	30,0	32,0	-0,3	6,8	13,1	0,8
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	24,1	24,0	25,2	-0,3	4,9	10,3	0,5
Impôts nets divers sur la production	4,9	5,3	5,7	8,8	8,1	2,3	0,2
CSG	125,3	126,2	123,4	0,7	-2,2	50,4	-1,2
Autres impôts sur le revenu	17,3	11,8	13,5	-31,9	14,3	5,5	0,7
TVA	9,1	46,1	45,3	405,2	-1,8	18,5	-0,3
Transfert de recettes fiscales	-0,3	-0,2	-0,2	-23,0	-1,3	-0,1	0,0
Total des Itaf	210,5	243,2	244,9	15,5	0,7	100	0,7

Lecture > En 2020, les impôts sur les produits (hors TVA) représentent 32,0 milliards d'euros, soit 13,1 % de l'ensemble des impôts et taxes affectés. Ils augmentent de 6,8 % en 2020, et contribuent à hauteur de 0,8 point à la hausse des Itaf.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 1 Évolution des impôts et taxes affectés et contribution des différentes composantes entre 2016 et 2020

Évolution en %, contributions en points de pourcentage.



Lecture > En 2020, les impôts et taxes affectés augmentent de 0,7 %. La CSG contribue négativement à cette évolution de -1,2 point.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Types d'impôts et taxes affectés entre 2016 et 2020

Parts en %



Lecture > En 2020, la TVA représente 18,5 % des impôts et taxes affectés à la protection sociale.

Source > DREES, CPS.